Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 056-215602491-20260928-2026_280944-DE

COMMUNE DE TAUPONT (56800)
DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 Septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre, le Conseil Municipal de la commune de TAUPONT dûment convoqué le vingt-et-un septembre, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la Présidence de M. Jean-Charles SENTIER, Maire.

PRÉSENTS : M. SENTIER, M LUCAS, M MAHIAS, M ZANUTTO, M PERRICHOT, Mme FRANCHE, Mme IAFRATE, M LE RUYET, Mme COLIN, M TOUZÉ, Mme NAYS, Mme FARNIER, Mme GENTILHOMME, Mme BRIFAUT, M TOUZARD, Mme PROUX

ABSENTS ET EXCUSÉS / POUVOIR :

M RUCH ayant donné son pouvoir à Nathalie IAFRATE

Mme JOSSET ayant donné son pouvoir à Maxime LUCAS

M LEVOYER ayant donné son pouvoir à Jean-Charles SENTIER

Secrétaire de séance : Mme COLIN

Conseillers	19
Présents	16
Absents	3
Pouvoirs	3

Votants	**19**
Exprimés	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Délibération n° D 44-2026

Décision modificative N°2 D44-2026

Mme Patricia BRIFAUT, conseillère municipale explique les faits,

Suite à un mail de la trésorerie de PONTIVY, est rejeté le mandat 622 de 2026 pour le paiement de la taxe suivante : la PFAC (participation pour le financement à l'assainissement collectif) suite au raccordement de l'espace Lénivel. Dans un 1er temps la réponse de la trésorerie était de l'imputer au compte 231 lié aux travaux de l'immobilisation concernée mais désormais il nous demande de l'imputer au compte 65888 « Autres charges diverses de gestion courante » qu'il convient d'abonder par manque de crédit.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 056-215602491-20260928-2026_280944-DE

Section FONCTIONNEMENT-DEPENSES	Inscrit au BP 2026	Nouvelle proposition	Situation avec DM
C Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante			
Chapitre 65 – Compte 65888	2 2.00 €	+ + 8202.00 €	4 8204,00€
Section FONCTIONNEMENT DEPENSES	**Inscrit au BP 2026**	**Nouvelle proposition**	**Situation avec DM**
C Capitre 011 – Charges à caractère général			
Compte 635- Autres impôts, taxes	2 10 000.00 €	- 8202 €	1 1798.00 €

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'ADOPTER** la décision budgétaire modificative N°2 au budget principal de la commune sur le BP 2026 : créditer le chapitre 65 au compte 65888 pour un montant de 8202.00€ et d'émettre un mandat du même montant au compte 635 du chapitre 011 suivant les recommandations de la trésorerie, et suite à un avis favorable de la commission finances du 24 septembre .

- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré en mairie les, jours, mois et an en susdits.

Pour extrait

La secrétaire de séance :
Mme Marie COLIN

Le Maire, le 28 septembre 2026
M Jean-Charles SENTIER



